

## SEANCE DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le six juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Stéphane TORRES 3<sup>ème</sup> adjoint, Sophie GOUTTENOIRE 4<sup>ème</sup> adjointe, Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, , Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : Martine DESBOIS (pouvoir à Stéphane TORRES).

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 22 juin et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### • BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT

Le commission s'est réunie le 4 juillet dernier et a fait le point sur les projets préparés par la précédente équipe municipale et pour lesquels des subventions ont parfois été obtenues.

- Accessibilité de la mairie : une commission dédiée sera créée en temps voulu.
- Parc de la mairie : le projet doit être retravaillé avant d'engager quelque chose. Il faudrait cependant s'interroger rapidement sur le devenir du tronc du séquoia. La commission prendra connaissance des différentes propositions de sculpture reçues par l'ancienne municipalité. Une décision pourrait être prise lors du prochain conseil.
  - Robert CLEVENOT indique que l'if du parc va être taillé très prochainement pour un montant de 1122 €.
  - Sur la RD 482, le tampon qui fait du bruit va être repris par l'entreprise TPV pour 1050 €.
  - LA commission a examiné l'état des passerelles, d'une part vers le lavoir et d'autre part, vers la RD 482. La première ne nécessite que la remise en état de certaines planches de bois. Par contre, le caillebotis en métal de la seconde sera remplacé par des lisses en bois pour permettre une accessibilité complète. Les travaux seront réalisés par les agents communaux.
    - A l'école, le préau va être repeint pendant l'été. C'est l'entreprise FONTIMPE qui sera en charge du chantier avec un devis de 3427 € H.T contre 3594 € H.T pour l'entreprise CHEVIGNON et 3815 € HT pour l'entreprise LOMBARD.
    - Concernant le remplacement des menuiseries de l'école, on attend toujours un devis. Les travaux seront faits en novembre.

- Une plaque vibrante a été achetée pour 1428 € TTC.
  - Aux Forests, la commune doit effectuer un branchement d'assainissement. Les devis sont en cours.
  - Rue George Sand, la commission a examiné le projet de chemin piétonnier. Robert CKLEVENOT indique qu'un trottoir doit être aménagé pour sécuriser le passage des piétons ainsi qu'un caniveau pour permettre l'écoulement des eaux pluviales. Plusieurs devis vont être demandés.
  - La commission a pris note des projets de réfection du chemin des Forges et de la Belle Vue. Concernant la rue de la Croix verchère, le projet élaboré porte sur la réfection de la partie haute de la voie, mais c'est bien toute la rue qui mériterait d'être refaite, depuis la rue Clémenceau. Or, la situation du point de vue assainissement est très compliquée et mérite une étude poussée.
  - Au niveau de l'accessibilité de la salle Albert Ginot, il est nécessaire de refaire un point pour savoir précisément ce qu'on a l'obligation de faire. Robert CLEVENOT a pris contact avec SOCOTEC.
  - La commission a pris note de la nécessité de reprendre la toiture de la cantine et de la salle des Anciens.
  - Robert CLEVENOT évoque le problème survenu sur l'éclairage d'une salle de classe à l'école publique. Ce problème, récurrent, que l'on a déjà eu dans deux autres salles de classes est dû à la vétusté de l'installation qui remonte à 1972. On a le choix aujourd'hui entre changer un seul luminaire, au risque de voir le problème se reproduire régulièrement, ou bien changer la totalité de l'éclairage de la classe, ce qui apporterait un confort certain pour les utilisateurs et surtout éviterait une nouvelle panne. Le conseil municipal est favorable à la deuxième installation qui consiste à remplacer les luminaires existants par des LED, moyennant un coût de 1100 €.
- Sophie GOUTTENOIRE pense qu'une aide du SIEL est envisageable. A voir.

- **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Restaurant scolaire : Emmanuelle DANIERE indique que l'information concernant la prise en charge par la commune du surcoût lié au COVID, a été affichée par la directrice de l'école sur le panneau d'information extérieur. Par ailleurs, une relance téléphonique a été faite auprès des familles qui ont un retard de paiement de factures. Sans régularisation à la fin de la semaine, un recommandé leur sera envoyé.
- La bibliothèque municipale va ouvrir à nouveau et ce à compter de mercredi 8 juillet, moyennant les précautions d'usage (masque, gel hydro alcoolique, accès limité à deux familles, mise en quarantaine des livres prêtés pendant 3 jours).

- **URBANISME: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE fait part au conseil municipal des autorisations d'urbanismes délivrées récemment.

- **COMMUNICATION: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

Sophie GOUTTENOIRE invite la commission communication à se réunir le jeudi 16 juillet à 18h pour lancer le projet de nouveau site Internet. Anne-Sophie CHERVAZ fait un aparté sur l'application Panneau Pocket qui permet de tenir informée la population. Sophie GOUTTENOIRE indique qu'il existe d'autres applications de ce type plus complètes. A voir ultérieurement.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS**

Emmanuelle DANIERE indique que le CCAS a tenu sa 1<sup>ère</sup> réunion jeudi dernier en présence de tous ses membres. Monsieur le Maire a rappelé le rôle premier du CCAS qui est d'apporter une aide aux personnes en difficulté. Le CCAS a aussi en charge l'organisation du repas des Anciens en fin d'année et la distribution de colis à ceux qui ne peuvent pas y assister. Le budget du CCAS est de 5570 €.

Albin COELHO demande si le CCAS dispose d'une liste des personnes vulnérables. Monsieur le Maire indique que oui. Il a d'ailleurs régulièrement pris des nouvelles de ces personnes pendant le confinement même s'il apparaît qu'à VOUGY, les anciens sont plutôt bien entourés et rarement complètement seuls.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DU GYMNASSE DE LA BOUVERIE**

Stéphane TORRES a assisté à la réunion au cours de laquelle le président et le vice-président en place ont été réélus. Un historique du syndicat a été retracé.

Il apparaît que le gymnase est très utilisé, par des associations qui participent financièrement à raison de 1 € par heure d'utilisation, et par le collège Michel Servet. La contribution des communes est calculée à hauteur de 150 € par enfant qui fréquente le collège mais étonnamment, toutes ne paient pas leur contribution...Certains conseillers s'étonnent que la gestion de cet équipement ne soit pas une compétence intercommunale. Cela s'explique par le fait que les communes adhérentes n'appartiennent pas forcément au territoire de Charlieu Belmont Communauté.

Stéphane TORRES explique que le syndicat a réalisé l'acquisition de 6 tables et 60 chaises qui peuvent être prêtées aux communes adhérentes.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Anne-Sophie CHERVAZ donne le compte rendu de la réunion du 25 juin au cours de laquelle les différentes commissions ont été formées. Pour information, Bernard MOULIN représentera Charlieu Belmont Communauté à l'abattoir de Charlieu alors qu'elle-même s'est impliquée à l'ASOIE.

Les différentes décisions prises par le Président pendant le confinement ont été approuvées par l'assemblée.

Anne-Sophie CHERVAZ informe les conseillers qu'une consigne à vélo va être installée à VOUGY sur la place dans le cadre d'un projet expérimental d'intermodalité entre les lignes TIL et le vélo. Raymond VITURAT a accepté de suivre ce dossier.

Plusieurs rappels ont été faits par le Président, notamment sur les aides aux économies d'énergies, sur les aides aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID. Le relais assistante maternelle de Pouilly va déménager dans l'ancienne boulangerie près de l'église.

René VALORGE a confirmé qu'un groupe de travail dédié à la voie verte sera constitué. Il a invité les conseillers municipaux à rejoindre les différentes commissions intercommunales. Une information a été faite sur le DIF élus.

Enfin, René VALORGE s'est dit prêt à venir présenter CHARLIEU BELMONT et ses missions lors d'un prochain conseil municipal.

### **AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES FORESTS**

Robert CLEVENOT explique au conseil municipal que des travaux de voirie sont actuellement en cours de réalisation au lotissement le Hameau des Forests, à la charge du lotisseur. Cependant, l'aménagement de la voirie à l'entrée du lotissement incombe à la commune et il paraît évident de réaliser ces travaux en même temps que ceux du lotissement. Ainsi, un devis a été demandé à l'entreprise CHAVANY qui intervient pour le compte du lotisseur, aux mêmes conditions. Il s'élève à 5800 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

### **DELIBERATIONS**

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 32TER/2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1978073.06 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1469730.40 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1978073.06 €	1978073.06 €
<b>Section d'investissement</b>	1469730.40 €	1469730.40 €
	reports compris	reports compris
<b>TOTAL</b>	3447803.46€	3447803.46 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'avis de la commission des finances du 18 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1978073.06 €	1978073.06 €
<b>Section d'investissement</b>	1469730.40 €	1469730.40 €
	reports compris	reports compris
<b>TOTAL</b>	3447803.46€	3447803.46 €

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 D'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 33/2020

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 74854.30 €

Dépenses et recettes d'investissement : 206303.46 €

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	74854.30 €	74854.30 €
<b>Section d'investissement</b>	206303.46 €	206303.46 €
	Reports compris	Reports compris
<b>TOTAL</b>	281157.76 €	281157.76 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'avis de la commission des finances du 18 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	74854.30 €	74854.30 €
<b>Section d'investissement</b>	206303.46 € Reports compris	206303.46 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	281157.76 €	281157.76 €

### SUBVENTIONS 2020

N°34/2020

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions d'associations sur lesquelles a statué la commission des finances.

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- ADAPEI 220 €
- ARPA 45 €
- DIRECTEUR ECOLE PUBLIQUE 120 €
- LYCEE RESSINS 180 €
- MFR ST GERMAIN LESPINASSE 45 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de la commission Vie sociale et décide d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées, sommes qui seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

N° 35/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des renouvellements des conseils municipaux, il y a lieu de constituer la commission d'appel d'offres composée d'un président (le maire), de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

Membres titulaires : Robert CLEVENOT-Stéphane TORRES-Yannick DELANGLE  
Membres suppléants : Rosalie SIMON,-Anne-Sophie CHERVAZ-Sophie GOUTTENOIRE.

**REPLACEMENT DES MENUISERIES DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

N° 36/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de remplacer les menuiseries de l'école publique afin de parer aux pertes d'énergies dans ce bâtiment.

Un devis a été demandé à l'entreprise SOUTRENON qui estime le montant des travaux à 38490 € H.T soit 46188 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de remplacement des menuiseries à l'école publique et sollicite M. le Président du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

**CONVENTION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET LE GAEC COUTAUDIER - RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2020**

N° 37/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2020 la convention précaire établie entre la commune de VOUGY et le GAEC COUTAUDIER, relative à l'occupation des terrains situés aux Chambons et cadastrés C 792, 1168 et 1170, d'une surface totale de 5ha54a72ca.

L'indemnité d'occupation est maintenue à 120 €/ha payable en décembre 2020.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la commune de Vougy et le GAEC COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Sophie GOUTTENOIRE donne un compte rendu de la visite faite par le Maire et les adjoints à la MARPA de St Martin la Sauveté. Construite en 1995 puis agrandie pour atteindre 23 logements, cette structure propose des petits appartements équipés ou non, en rez de jardin avec des espaces communs et des services telles que la restauration et la lingerie. Le terrain appartenait à la commune qui a construit le bâtiment aujourd'hui géré par le CCAS. Le budget présenté est équilibré et ce sont 7.7 équivalents temps plein qui travaillent pour la structure, tous polyvalents. La MARPA permet de faire travailler les

commerces de proximité. Une association de la commune intervient bénévolement pour faire de l'animation en complément des actions menées par les 2 animatrices. Le tarif moyen est d'environ 1300 € par mois.

Le Maire de St Martin la Sauveté a indiqué avoir bénéficié d'un contexte favorable pour créer cette maison pour laquelle il a obtenu de nombreuses subventions.

Catherine DESSEIGNE fait remarquer que les MARPA ne ressemblent en rien aux types de maisons proposées par Ages et Vies puisqu'elles ne sont pas médicalisées. C'est aussi ce qui explique la différence de tarif. Il serait intéressant de savoir ce que recherchent les vougerots via un sondage par exemple.

Yannick DELANGLE pense qu'il faut rester attentif aux annonces qui pourraient être faites suite à la crise du COVID en matière de financement des structures pour personnes âgées.

- Albin COELHO demande si les riverains de la rue de la Croix verchère concernés par le déplacement des containers ont été informés. Monsieur le Maire est allé les voir. Robert CLEVENOT indique que le déplacement des containers a pris du retard du fait de l'arrêt maladie d'un des agents communaux.

- Il demande également à Bernard MOULIN s'il a pris contact avec Patrick JACQUET pour lui faire part de la décision du conseil municipal. Monsieur le Maire a échangé au téléphone avec Patrick JACQUET qui lui a indiqué vouloir faire une nouvelle demande.

- Christophe BOUSSAND confirme que l'intervention de Monsieur le Maire auprès des riverains de la rue de la Croix Bayon qui stationnait sur le chemin piétonnier s'est avérée efficace.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h55.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	



<b>Sophie GOUTTENOIRE</b>	
<b>Rosalie SIMON</b>	
<b>Raymond VITURAT</b>	
<b>DESBOIS Martine</b>	
<b>Albin COEHLO</b>	
<b>Catherine DESSEIGNE</b>	
<b>Christophe BOUSSAND</b>	
<b>Alain COUTAUDIER</b>	
<b>Yannick DELANGLE</b>	
<b>Anne-Sophie CHERVAZ</b>	
<b>Delphine MONTET</b>	